

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations
Classées pour la Protection de l'Environnement

AIT
SAINT-MAXIMIN (60)

PARTIE 1
RESUME NON TECHNIQUE



SOMMAIRE

| | | |
|------|--|----|
| 1. | IDENTITE DU DEMANDEUR | 3 |
| 2. | PRESENTATION GENERALE DES ACTIVITES | 4 |
| 3. | NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES : RUBRIQUES CONCERNEES PAR LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES | 4 |
| 4. | ETUDE D'IMPACT | 7 |
| 4.1. | SITUATION GEOGRAPHIQUE : | 7 |
| 4.2. | EFFET SUR L'EAU : | 7 |
| 4.3. | EFFET SUR L'AIR : | 9 |
| 4.4. | TRAFIC DES VEHICULES SUR LE SITE | 9 |
| 4.5. | BRUIT ET VIBRATIONS : | 10 |
| 4.6. | DECHETS : | 10 |
| 4.7. | IMPACT SUR LE PAYSAGE : | 11 |
| 4.8. | IMPACT SUR LA SANTE PUBLIQUE : | 11 |
| 5. | ETUDE DES DANGERS | 11 |
| 6. | NOTICE HYGIENE ET SECURITE | 12 |

L'objectif du présent document est de fournir un résumé non technique comprenant des informations relatives au site d'implantation, ainsi qu'à l'identification et à l'évaluation des principaux effets de l'établissement sur l'environnement.

Il est rédigé de façon à rendre accessible au public, et de la manière la plus étendue qui soit, les principaux thèmes développés par la société AIT dans la Demande d'Autorisation d'Exploiter.

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

La société AIT est spécialisée dans la fabrication de mélanges de céréales et adjuvants. Elle est une filiale du groupe Soufflet, branche Ingrédients du groupe.

Le Groupe Soufflet est un acteur majeur dans la filière céréalière, expert des filières orge et blé, spécialisé dans la première transformation.

*Structure administrative du demandeur :

Raison sociale : AGRO INGREDIENTS TECHNOLOGY (AIT)
Adresse : ZAET CREIL SAINT MAXIMIN
500, Rue Benoit Frachon
60 740 SAINT-MAXIMIN

Téléphone : 03 44 61 79 79

Fax : 03 44 61 79 80

RCS : 545 650 202 RCS EVRY

SIRET 42 08 30 13 50 00 34

Code APE 1 061 A

Nature Juridique : Société par Actions Simplifiés

Capital : 271 566 €

*Signataire de la demande :

Nom, prénom : Monsieur Erick Roos
Qualité : Président du Comité Exécutif AIT Ingrédients

*Personnes en charge du dossier :

Nom, prénom : Monsieur Arnaud DUVAL, responsable site, et Monsieur Olivier ERLER, Responsable Environnement Groupe Soufflet

La présentation détaillée de la société AIT ainsi que celle de ses capacités techniques et financières sont précisées en pages suivantes du dossier.

2. PRESENTATION GENERALE DES ACTIVITES

La société AIT est spécialisée dans la production et la vente d'ingrédients utilisés dans les filières agro alimentaires, et plus particulièrement dans la meunerie et les industries de panification.

Elle propose une large gamme de produits :

- Ingrédients technologiques : enzymes, farine de blé malté...
- Ingrédients de saveur et de couleur, comme les malts torréfiés
- Correcteurs de farine
- Améliorants pain – viennoiserie - traiteur
- Farines composées.

L'effectif de la société est de 45 personnes.

La société fonctionne en continu toute l'année (2*8h). L'activité demeure pendant les périodes de congés estivaux (Eté et Noël), mais est réduite à une équipe unique pendant ces périodes.

Pour mémoire, le site envisage un fonctionnement dans le futur en 3*8h et éventuellement les WE, en fonction du développement de l'activité.

3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES : RUBRIQUES CONCERNEES PAR LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Cet établissement met en œuvre certaines installations classées qui sont précisées dans le tableau ci-après :

| Rubrique | Intitulé et volume de l'activité | Volume de l'activité | Classement | Rayon d'affichage |
|-------------|---|---|------------|-------------------|
| 1510.1 | Stockages de matières combustibles en entrepôts couverts | Quantité totale stockée supérieure à 500 tonnes Volume total de stockage : 60 650 m ³ | A | 1 km |
| 2260.1 | Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensilage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épiluchage et décortication des substances végétales et de tout produits organiques naturels | Traitement et transformation destinés à la fabrication de produits alimentaires d'une capacité totale de production de produits finis de 79T/j. Installation de mélange de produits alimentaires (céréales) et ensilage Présence de 5 mélangeurs d'une puissance installée totale de 221 Kw | D | / |
| 2920.2.b) | Installation de compression et de réfrigération | Puissance absorbée totale : 281.2 Kw | D | / |
| 1430-1432.2 | Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés | Capacité équivalente totale : 0,01 m ³ | NC | / |
| 1530 | Stockage de palettes bois et cartons d'emballage | - Stockage de cartons : 6 m ³ , Papier kraft, Stockage de palettes bois : 250 m ³ Volume total stocké : 256 m ³ | NC | / |
| 2160 | Silos et installations de stockage en vrac de céréales | Volume total de stockage : 22 silos d'une capacité totale de stockage de 992 m ³ | NC | / |
| 2663.2 | Stockage de Polymères (films plastiques et articles de conditionnement) | Volume maximal de stockage : 10 m ³ | NC | / |
| 2910.A | Installation de combustion fonctionnant au gaz naturel | Présence d'une chaudière fonctionnant au gaz naturel d'une puissance thermique totale maximale de 730 KW | NC | / |
| 2925 | Atelier de charge d'accumulateurs | Puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération : 31.2 KW | NC | / |

A : Autorisation,

**D : Déclaration,
NC : Non Classée**

DC : Déclaration soumise à contrôle périodique

Le rayon d'affichage de 1 km coupe les communes de SAINT-MAXIMIN, CREIL, THIVERNY, SAINT-LEU D'ESSERENT et MONTATAIRE. (Se référer à l'extrait de carte IGN ci-jointe).



PARTIE 1

RESUME NON TECHNIQUE



4. ETUDE D'IMPACT

4.1. Situation géographique :

L'établissement AIT est situé à proximité de la route départementale n°162, en Zone d'activités Economiques et Tertiaires. L'emprise du site s'étend sur un terrain de 22 734 m².

Le terrain est délimité de la façon suivante :

- ⇒ Au Nord, Sud et Ouest par des zones boisées,
- ⇒ A l'Est, par la voie de desserte de la zone d'activités et au-delà par des établissements industriels et commerciaux.

☞ Le plan d'environnement de la société AIT figure en annexe au présent dossier.

Le site sur lequel est implanté l'établissement présente les références cadastrales suivantes : n°108 et 111, section AB 01.

4.2. Effet sur l'eau :

Réseau eau potable communal :

L'eau potable distribuée dans la commune provient exclusivement des champs captants de Boran/Oise. Elle est pompée dans la nappe de la craie, dans la vallée de l'Oise, en aval de Creil.

L'alimentation en eau pour le site AIT se fait au moyen d'une canalisation de diamètre 100 mm.

L'établissement dispose d'une alimentation unique en eau potable, à partir du réseau communal.

La consommation annuelle d'eau est estimée à 1 700 m³.

L'eau potable communale est utilisée sur le site pour :

- les sanitaires et un usage domestique,
- le nettoyage des sols,
- l'alimentation en eau de l'aire de lavage des palettes,
- le réseau incendie utilisé pour l'alimentation des Robinets Incendie Armés du site et de la réserve incendie extérieure.

Les différents types de rejets sont repris ci-dessous :

① **Eaux vannes :**

Ces eaux sont constituées des eaux du type domestique (sanitaires et douches). Elles sont collectées et dirigées vers le réseau communal Eaux usées.

La consommation d'eau à usage domestique est estimée à 50 litres par personne et par jour, soit environ 2 m³ par jour sur la base de 40 personnes sur le site.

Ces eaux représentent un volume rejeté de l'ordre de 600 m³ par an, (300 j/an d'activités) et d'après le mémento technique de l'eau de la société Degremont, la pollution peut être estimée à :

- 45 g / personne / jour en matières en suspension (MES), soit environ 1.8 Kg/j,
- 35 g / personne / jour en demande biologique en oxygène (DBO₅), soit environ 1.4 Kg/j,
- 80 g / personne / jour en demande chimique en oxygène (DCO), soit environ 3.2 Kg/j.

② **Eaux pluviales toiture**

Les eaux pluviales (toitures des bâtiments) ne sont pas susceptibles d'être polluées. Elles sont collectées et rejoignent en partie le réseau interne des eaux pluviales de voirie pour la partie existante dont l'exutoire est le réseau communal de la rue Frachon, après transit par un bassin de rétention/orage des eaux. Ce bassin sera raccordé au réseau d'eau public communal en respectant le débit de fuite imposé par le gestionnaire du réseau communal. (Maintien du débit original de la parcelle avant construction des bâtiments projet).

Les eaux pluviales de toiture concernées par le projet d'extension rejoindront également ce bassin de rétention dont l'exutoire final sera le réseau communal.

③ **Eaux pluviales des parkings et aires de circulation**

Les voiries et aires de parking de la société AIT sont imperméabilisées. Ces eaux sont susceptibles de contenir des matières en suspension et hydrocarbures. Ces eaux, pour la partie existante comme pour la partie projet, rejoignent des ouvrages de prétraitement du type séparateurs d'hydrocarbures avant d'être dirigées vers le réseau communal de la rue Benoit Frachon.

④ **Eaux de lavage des sols :**

Les sols sont nettoyés de façon hebdomadaire au moyen d'une auto-laveuse. Ce lavage est réalisé à l'eau mélangé à un produit lessiviel, le AK 51 M, dilué à 1 %. Ces eaux rejoignent au niveau des locaux de fabrication des avaloirs EU, équipés de paniers de récupération de façon à retenir les matières les plus volumineuses et empêcher le bouchage des réseaux. Ces eaux sont ensuite dirigées vers le réseau eaux usées communal.

Pour mémoire, le nettoyage des équipements de production est réalisé à sec par injection de farine ou par décolmatage et aspiration des dépôts restants.

⑤ Eaux de lavage des palettes plastiques

Une aire de lavage karcher sera installée au niveau du local de stockage des palettes. Les palettes subiront un simple rinçage à l'eau pure sans emploi de produit lessiviel. Ces eaux rejoindront le réseau eaux usées communal

⑥ Condensats des compresseurs d'air :

Les purges des compresseurs d'air, appelés condensats sont chargées d'huiles (l'air comprimé en sortie de ce type de compresseur comprend en règle générale entre 5 et 10 ppm d'huile).

Les purges seront reprises en tant que déchets par une société spécialisée.

Compte tenu des dispositions prévues, l'impact du site sur les eaux est considéré comme maîtrisé et négligeable.

4.3. Effet sur l'air :

Les principaux rejets des procédés de fabrication de la société AIT sont :

- les gaz de combustion de la chaudière fonctionnant au gaz naturel,
- Les poussières de farine générées au niveau des locaux de production (Zone de réception, mélange, ensachage),
- Les fines au niveau des silos de stockage en vrac des farines,
- les fluides frigorigènes au niveau du groupe froid en cas de fuite accidentelle,
- l'hydrogène libéré lors de la charge des batteries des engins de manutention,
- les émissions de gaz d'échappement liées à la rotation des véhicules sur le site.

Compte tenu des dispositions prises et prévues, l'impact du site sur l'air est considéré comme maîtrisé.

4.4. Trafic des véhicules sur le site

Les transports sont relativement limités sur le site, à savoir :

- 30 rotations par jour de semi-remorque de 25 tonnes, pour les livraisons et expéditions.

Les livraisons et expéditions ont lieu 5 jours/7, entre 7 heures et 19 heures, sauf le vendredi où les réceptions et expéditions s'échelonnent jusqu'à 18 h.

L'accès à la société se fait depuis les voies de dessertes de la zone d'activités.

Tous les chargements et déchargements de matières premières et produits finis se font à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement. L'accès à l'usine est suffisamment large pour permettre aux véhicules de faire demi-tour et de ressortir en marche avant.

La circulation des poids lourds et des véhicules légers du site sera génératrice d'une augmentation des flux de circulation.

Cette circulation représentera journalièrement environ 30 passages de camions et 40 véhicules légers.

Ce trafic rapporté à la circulation locale est faible.

4.5. Bruit et vibrations :

Le site est implanté en zone industrielle. Les nuisances sonores au voisinage du site sont principalement liées aux infrastructures routières et aux activités inhérentes à la zone définies précédemment.

Les sources sonores potentielles du site sont la circulation des véhicules légers du personnel, les camions de livraison et les surpresseurs situés à l'arrière du bâtiment.

Lors des périodes les plus calmes autour du site (absence de trafic), il est alors possible de distinguer le ronflement continu des extracteurs d'air et autres systèmes de ventilation/climatisation.

Toutes les mesures réalisées lors de cette campagne, sont conformes à la réglementation (En Limite de Propriété et en Zone à Emergence réglementée), à l'exception du point 4 (Limite de Propriété à l'arrière du Bâtiment) durant la période nocturne. Nous obtenons une valeur de 68 dB(A) pour un seuil de 60 à ne pas dépasser.

L'effet climatique qui pénalise légèrement ce résultat ne suffit pas à expliquer ce dépassement. Il conviendrait de prévoir un aménagement (calfeutrement, écran anti-bruit, ...) des équipements les plus bruyants (surpresseurs, ventilateurs, ...).

4.6. Déchets :

4.6.1 Déchets générés par l'activité

Les déchets générés par l'activité de la société AIT sont :

- des emballages carton, non souillé, issus des opérations de réception des matières premières. Ces déchets sont stockés au niveau de wagonnets de 1 m³, pour être repris par la société VEOLIA PROPLETE, à Nogent/Oise, pour valorisation matière. Un compacteur de 30 m³ sera installé dans le courant du mois de décembre 2009, de façon à limiter le stockage en extérieur des wagonnets,
- des mélanges de céréales, issus de loupés de fabrication ou vidanges procédés. Ces céréales sont récupérées au niveau d'une benne spécifique de 30 m³, repris par la société VEROLAC, à Verneuil/Seine, et voué à l'alimentation des cochons,

- des déchets industriels banals en mélange, récupérés au niveau d'une benne de 15 m³, et repris pour traitement par la société VEOLIA PROPLETE, à Nogent/Oise, et traitement en Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 à BAILLEUL/THERAIN. Un compacteur de 30 m³ sera également installé dans le courant du mois de décembre 2009,
- des huiles usées (huiles de vidanges des moteurs des machines..), elles sont stockées dans un fut de 200 litres, pour être repris par un collecteur agréé. Le gisement annuel est de l'ordre de 30 l/an ;
- des boues issues des séparateurs d'hydrocarbures, liées aux dispositifs de prétraitement des eaux pluviales de voirie et aires de circulation. Ces boues seront reprises par une société agréée (VANDENBOOSCHE) 1 fois/an, pour être dirigées vers une filière d'incinération.

Toutes les dispositions sont prises pour maîtriser l'impact potentiel des déchets sur l'environnement.

4.7. Impact sur le paysage :

Les bâtiments de la société AIT sont de couleurs claires permettant une bonne intégration paysagère dans le site. Pour mémoire, la société est située en zone d'activités, entourée de zones boisées sur 3 de ces faces.

4.8. Impact sur la santé publique :

Compte tenu de l'activité, il est montré que l'exploitation de la société AIT n'est pas à l'origine de risques particuliers pour les personnes.

5. ETUDE DES DANGERS

Les risques principaux identifiés sur le site sont le risque incendie et explosion.

Compte tenu des mesures de prévention et de protection prévues dans le cadre de l'exploitation du site, il est possible de considérer que ces risques sont maîtrisés et que le risque résiduel est faible.

En cas d'occurrence, toutes les dispositions sont prises pour limiter et maîtriser la potentialité d'extension du sinistre ainsi que les conséquences sur l'environnement.

6. NOTICE HYGIENE ET SECURITE

L'ensemble des dispositions conformes à la législation du Code de Travail et aux diverses réglementations en vigueur est pris en compte sur le site pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel.